

Distribution Directe

NAO de BRANCHE ?

La Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation de la Convention Collective de la Distribution Directe s'est réuni le 3 juillet pour les NAO de branche.

Un projet d'accord nous avait été transmis préalablement avec 3 volets,

- ✓ **Un sur la grille de salaire**
- ✓ **Un sur les indemnités kilométriques**
- ✓ **Un sur un nouvel emploi de distributeurs formateur.**

Nous vous rappelons qu'il n'y a plus d'accord de salaire depuis 2015 dans cette branche.

Il est évident que leurs propositions étaient très éloignées de celle des organisations syndicales mais il n'y avait que deux choix pour les membres de cette CPPNI : signer ou ne pas signer l'accord proposé.

FORCE OUVRIERE a dénoncé l'attitude de cette branche qui ne veut négocier qu'aux travers de groupe de travail ! Nous avons témoigné que toutes les branches négocient avec leur CPPNI dont c'est le rôle principal. Il est à noter que le représentant de la Direction Générale du Travail était absent !

Les groupes de travail sont là pour préparer les dossiers de négociations mais pas pour faire la négociation. Le SNPEP/FO est revenu sur sa demande de révision de la Convention Collective qui là aussi a été renvoyé vers un groupe de travail !

La réponse à nos demandes : on n'a pas d'argent !

Nous leur avons rétorqués d'arrêter de vendre à perte et d'augmenter leur prix afin que les salariés soient justement rémunérés pour le travail effectué et justement indemnisé pour leur véhicule.

FORCE OUVRIERE dénonce une nouvelle fois l'attitude de cette branche qui ne respecte pas les interlocuteurs syndicaux dans leurs demandes légitimes de défense de l'intérêt des salariés de la Profession et plus particulièrement des distributeurs.

Paris, le 5 juillet 2019